

Le 7 mai 2018

## QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

### Certification « Démarche qualité eaux de baignade »

**Le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMGBL) regroupe 27 collectivités landaises gestionnaires de 62 points d'eaux de baignade. Depuis 2013, il est détenteur de la certification « Démarche qualité eaux de baignade ».**

En complément du contrôle sanitaire obligatoire prescrit par l'Agence Régionale de Santé, des analyses complémentaires sont depuis 2005 réalisées par le Syndicat avec le soutien financier du Département. Cet autocontrôle constitue le socle de la stratégie de contrôle de la qualité des eaux de baignade mise en place à l'échelle du département des Landes.

**Cette mutualisation est unique en France.**

C'est sur cette base que le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises a pu s'engager dans un processus de certification et est détenteur, depuis 2013, du certificat « Démarche qualité eaux de baignade » délivré sur la base d'un référentiel national élaboré par les Ministères en charge de l'Environnement et de la Santé, et l'Association Nationale des Elus du Littoral.

A la différence du label Pavillon bleu, dont les critères ne sont pas centrés sur la gestion quotidienne de la qualité de l'eau, cette certification est une véritable reconnaissance de la stratégie mise en place pour gérer de façon préventive et durable la qualité des eaux de baignade :

- organisation de l'autosurveillance,
- information du public,
- identification préalable des points de vulnérabilité,
- réactivité en cas d'épisode de pollution,
- traçabilité des non-conformités,
- principe d'amélioration continue.